

# **CONDITIONS DE VENTE**

de la société TAIL TALES, s.r.o., numéro d'identification 19706782, avec siège social Jiráskova  
284/10, 682 01 Vyškov.

## **SOMMAIRE :**

### **I. DISPOSITIONS DE BASE**

### **II. COMMANDE ET CONCLUSION DU CONTRAT D'ACHAT**

### **III. TRANSPORT ET LIVRAISON DES PRODUITS**

### **IV. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **V. DROITS DÉCOULANT D'UN DÉFAUT D'EXÉCUTION, RÉCLAMATIONS**

### **VI. GARANTIE DE QUALITÉ**

### **VII. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT**

### **VIII. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT EN VERTU DU § 1829 DU CODE CIVIL (CC)**

### **IX. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

### **X. RÈGLEMENT DES LITIGES**

### **XI. DISPOSITIONS FINALES**

#### **I. DISPOSITIONS DE BASE**

##### **1. Termes utilisés**

Les termes utilisés dans les présentes Conditions de vente ont la signification suivante :

code civil, CC

Loi 89/2012 Rec, code civil, en vigueur.

Conditions de vente	Les présentes conditions de vente en vigueur.
Principes de traitement des données personnelles	Principes de traitement des données personnelles par la société TAIL TALES, s.r.o., en vigueur.
Vendeur	de la société TAIL TALES, s.r.o., numéro d'identification 19706782, avec siège social Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov., inscrite au registre du commerce tenu par le Tribunal régional de Brno sous la cote C 135740.
e-shop	Boutique en ligne exploitée par le Vendeur accessible sur le site <a href="http://www.tailtales.ch">www.tailtales.ch</a> .
Acheteur	Personne qui passe une commande et conclut un Contrat d'achat avec le Vendeur. L'Acheteur peut être un Consommateur, un Entrepreneur ou une autre personne.
Entrepreneur	Personne qui exerce de manière indépendante pour son propre compte et sous sa responsabilité une activité lucrative d'une façon professionnelle ou similaire, avec l'intention de le faire systématiquement dans un but d'obtention d'un bénéfice, qui conclut un Contrat d'achat en lien avec cette activité.
Consommateur	Personne qui, en dehors du cadre de son activité entrepreneuriale ou en dehors du cadre d'un exercice indépendant de sa profession, conclut un Contrat d'achat avec le Vendeur ou négocie autrement avec lui.
Parties contractantes	Le Vendeur et l'Acheteur ensemble.
Contrat d'achat	Contrat d'achat conclu entre les Parties contractantes.

## 2. Objet des Conditions de vente

Les Conditions de vente régissent les droits et les obligations des Parties contractantes lorsqu'elles réalisent des transactions par l'intermédiaire de l'e-shop. Elles définissent et spécifient principalement les droits et obligations des Parties contractantes dans le cadre des négociations précontractuelles relatives à la conclusion d'un Contrat d'achat, ainsi que les droits et obligations des Parties contractantes découlant du Contrat d'achat lui-même.

## 3. Régime juridique des relations contractuelles

Toutes les relations contractuelles entre les Parties contractantes sont régies par l'ordre juridique de la République tchèque. Si l'Acheteur est un Consommateur, les questions non aménagées par les Conditions de vente sont régies par le code civil et la loi 634/1992 Rec. (loi sur la protection des consommateurs). Si l'Acheteur est un Entrepreneur, les questions non aménagées par les Conditions de vente sont régies par le code civil. En outre ne touchent pas les Entrepreneurs les dispositions des Conditions de vente relatives aux Consommateurs, ainsi que les dispositions des

Conditions de vente se référant à des réglementations relatives aux Consommateurs ou les dispositions se basant sur celles-ci - au lieu des dispositions des Conditions de vente procurant un standard plus élevé de protection, les dispositions correspondantes du code civil s'appliquent ainsi à l'Entrepreneur.

#### 4. Informations de contact

Les informations de contact du Vendeur sont les suivantes :

Raison sociale :TAIL TALES, s.r.o.

N° ID : 19706782

Téléphone : 00420724550592

E-mail : info@tailtales.cz

Siège social : Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov

Exploitation : Moravské Prusy 6, 682 01 Prusy-Boškůvky

Les informations de contact sont également indiquées sur le site web [www.tailtales.ch](http://www.tailtales.ch) dans la section Contacts.

#### 5. Définition des produits et des informations indiquées sur les produits.

Le Vendeur propose des animaux vivants à la vente par l'intermédiaire de son e-shop - des chiens en âge d'être des chiots. Des chiens de différentes races sont proposés, en particulier des teckels, des caniches et des cockers anglais et il s'agit de chiens de différents élevages. L'objet du Contrat d'achat est toujours un produit déterminé individuellement et irremplaçable. Dans le cadre des informations disponibles sur l'e-shop, le Vendeur communique généralement des informations sur l'élevage des chiens proposés et sur leur origine - par exemple des photos des parents ou les pedigrees peuvent y être joints.

Les produits proposés sur l'e-shop ne peuvent être achetés que par l'intermédiaire de celui-ci.

#### 6. Achat.

L'Acheteur peut acheter des produits (conclure un Contrat d'achat) par la procédure décrite à l'art. II. des Conditions de vente.

#### 7. Orientation de l'activité du Vendeur.

Les produits sont proposés par le Vendeur par l'intermédiaire de l'e-shop dans le cadre de ses activités de vente au détail et n'est donc pas envisagée une vente de produits pour leur revente dans le cadre de l'activité entrepreneuriale de l'Acheteur. Si l'Acheteur est un Entrepreneur qui souhaite acheter des produits dans le cadre de l'exercice d'une activité entrepreneuriale propre, il est tenu de communiquer cette information au Vendeur dans le cadre de la conclusion d'un contrat.

#### 8. Contenu du Contrat d'achat.

Les Conditions de vente deviennent une partie de chaque Contrat d'achat, et ce y compris la Garantie et les Principes de traitement des données personnelles, qui constituent ensemble une annexe et une partie indissociable des Conditions de vente. Les Conditions de vente comprennent également un modèle de formulaire de résiliation par le Consommateur du Contrat d'achat, en vertu du § 1829 du code civil. Les dispositions du Contrat d'achat qui diffèrent des Conditions de vente prévalent sur les dispositions des Conditions de vente.

#### 9. Forme, langue et archivage du Contrat d'achat.

Le Contrat d'achat est conclu sous une forme électronique. Le contrat peut être conclu exclusivement en langue anglaise. La documentation contractuelle sera archivée chez le Vendeur et ce dernier fournira des informations sur cette documentation à l'Acheteur sur sa demande. L'Acheteur disposera également de la documentation contractuelle sur un support permanent - dans une communication par e-mail avec le Vendeur.

#### 10. Acceptation des Conditions de vente.

L'Acheteur confirme de manière formelle dès avant l'envoi d'une commande avoir pris connaissance de la version des Conditions de vente, de la Garantie et des Principes de traitement des données personnelles, les accepter et être conscient qu'ils deviennent une partie du Contrat d'achat. Le Vendeur envoie également les Conditions de vente ainsi que toutes les annexes à l'Acheteur en tant qu'annexe de l'offre conformément à l'art. II. alinéa 3 des Conditions de vente.

#### 11. Caractère engageant des Informations.

Les données communiquées sur l'e-shop et dans les documents disponibles sur l'e-shop, en particulier les données sur les produits, leurs caractéristiques et leur prix, etc., sont valables et engageantes, à l'exception des données manifestement incorrectes et à l'exception des données sur la disponibilité des produits. Toutefois, les photographies près des produits n'ont qu'un caractère illustratif et peuvent ne pas correspondre à l'aspect réel des produits. Le délai de livraison est fixé individuellement en lien avec la commande de l'Acheteur.

#### 12. Coûts d'utilisation des moyens de communication à distance

Les frais résultant pour l'Acheteur de l'utilisation de moyens de communication à distance en lien avec la conclusion d'un Contrat d'achat (par ex. frais de connexion à internet, d'appels téléphoniques, etc.) sont à la charge de l'Acheteur. Il n'y a pas de coût, taxe, etc., supplémentaires liés à l'utilisation/l'emploi de l'e-shop, à l'exception des règlements indispensables de connexion à internet, qui sont à la charge de l'Acheteur en fonction du service de connexion à internet qu'il utilise.

#### 13. Accessibilité de l'e-shop.

Le Vendeur n'est pas responsable de l'accessibilité ininterrompue de l'e-shop et des services qui y sont associés, et ce avant tout eu égard à la nécessité d'une maintenance de l'équipement hardware et des logiciels du Vendeur ou de tierces personnes.

## II. COMMANDE ET CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ACHAT

### 1. Exposition des produits sur l'e-shop.

En exposant les produits sur l'e-shop, le Vendeur ne fait pas de proposition immédiate de conclusion d'un Contrat d'achat. Cette exposition n'est donc pas en elle-même une offre dans le sens du § 1732 du code civil.

### 2. Choix des produits et commande.

Aucun enregistrement sur la plateforme de l'e-shop n'est nécessaire pour commander des produits et conclure un Contrat d'achat. L'Acheteur sélectionne les produits devant faire l'objet d'une commande dans l'offre actuelle sur l'e-shop. Il désigne ensuite les produits sélectionnés dans le formulaire de commande, qui est disponible sur l'e-shop dans la section Formulaire de commande. Dans le Formulaire de commande, il remplit également les données personnelles désignées ici (les données obligatoires sont marquées d'un astérisque), le lieu de livraison et la méthode de livraison préférée. L'Acheteur est responsable de l'exactitude des données fournies dans la commande ou fournies au Vendeur dans le cadre de la conclusion d'un Contrat d'achat. L'Acheteur a également la possibilité de faire part de ses commentaires sur la commande avant de l'envoyer. Après avoir vérifié les données, l'Acheteur clique sur la touche « envoyer la commande » dans le Formulaire de commande et envoie la commande au Vendeur. La commande ne lie pas l'Acheteur et ne constitue pas une offre dans le sens du § 1732 c.c., mais seulement une invitation à soumettre une offre de la part du Vendeur.

### 3. Confirmation de réception de la commande et offre.

Après l'envoi de la commande, le Vendeur confirmera à l'Acheteur l'avoir reçue. Le Vendeur envoie cette confirmation par e-mail à l'adresse électronique indiquée par l'Acheteur dans le Formulaire de commande dans les 48 heures après la réception de la commande. Le Vendeur évaluera ensuite les options possibles de livraison par rapport au lieu de livraison indiqué par l'Acheteur dans la commande. Le Vendeur soumettra ensuite à l'Acheteur, via un courrier électronique et sur la base des données contenues dans la commande, une offre de conclusion de Contrat d'achat, avec indication du prix total, y compris les frais de livraison des produits. Toutefois, le Vendeur est libre de présenter ou non une offre. Si il refuse de présenter une offre, il en informe l'Acheteur **dans les 48 heures** suivant la réception de la commande. L'offre faite par le Vendeur doit être acceptée par l'Acheteur de manière inconditionnelle et sans réserves **dans les 48 heures** après sa présentation, et son acceptation doit être faite explicitement par courrier électronique à l'adresse du Vendeur.

Dans l'offre, le Vendeur informe explicitement l'Acheteur qu'en l'acceptant, il s'engage à payer le prix total et les frais de livraison des produits.

#### 4. Conclusion du contrat.

Le Contrat d'achat est conclu au moment de la réception, acceptation de l'offre dans la sphère dispositionnelle du Vendeur. L'acceptation d'une offre assortie d'un avenant ou d'une dérogation ne constitue pas une acceptation de l'offre, mais bien une contre-offre. Si une telle contre-offre existe, le comportement ultérieur des parties et le moment de la conclusion du contrat sont évalués conformément aux § 1731 et suivants du code civil.

#### 5. Commande par d'autres moyens techniques.

La commande de produits sur l'e-shop peut également être effectuée par d'autres moyens, à savoir par exemple par téléphone. L'Acheteur est également dans ce cas responsable de l'exactitude des données fournies dans la commande ou fournies au Vendeur dans le cadre de la conclusion d'un Contrat d'achat. Le Vendeur, suite à une commande ainsi effectuée, soumet, dans le délai communiqué à l'Acheteur, sinon **dans les 48 heures** à partir de la présentation de la commande, une offre de conclusion d'un Contrat d'achat avec un récapitulatif des données fournies par l'Acheteur et avec indication du prix total, incluant les coûts de livraison des produits, et ce par courrier électronique à l'adresse communiquée à cet effet par l'Acheteur. Concernant la possibilité pour le Vendeur de refuser de faire une offre s'applique de manière similaire l'art. II. alinéa 3 des Conditions de vente.

Une offre soumise doit être acceptée par l'Acheteur de manière inconditionnelle et sans réserves **dans les 48 heures** après sa présentation, et son acceptation doit être faite explicitement par courrier électronique à l'adresse du Vendeur.

#### 6. Commande de produits avec des informations manifestement incorrectes.

Si une commande de l'Acheteur porte sur des produits pour lesquels est indiquée une information manifestement erronée (avant tout sur le prix, les caractéristiques des produits), l'envoi de la commande au Vendeur n'entraîne pas de conclusion d'un Contrat d'achat. La commande est également, dans ce cas une invitation faite au Vendeur à soumettre une offre. Dans ce cas, le Vendeur notifie à l'Acheteur l'information erronée, ainsi que le fait que le Contrat d'achat n'a pas été conclu, et examine le cas échéant avec l'Acheteur la possibilité de conclure un Contrat d'achat pour les produits demandés par l'Acheteur.

#### 7. Correction d'informations après envoi d'une commande.

Si l'Acheteur constate une erreur dans les données qu'il a saisies après l'envoi de la commande, il est tenu d'en informer immédiatement le Vendeur et de lui communiquer en même temps l'information correcte. Le Vendeur recommande que cette notification soit faite par courrier électronique.

#### 8. Élimination des doutes sur l'exactitude d'une commande.

En cas de naissance d'un doute de la part du Vendeur sur l'exactitude d'une commande ou des données qu'elle contient, le Vendeur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une confirmation complémentaire de la commande et des données qu'elle contient par le biais d'un courrier

électronique afin d'éviter la naissance d'erreurs dans la conclusion et l'exécution du Contrat d'achat et de minimiser le risque de naissance d'éventuels litiges.

### III. TRANSPORT ET LIVRAISON DES PRODUITS

#### 1. Modes de livraison des produits.

En remplissant le formulaire de commande, l'Acheteur indique également le mode de livraison qu'il préfère et il a le choix entre trois options -retrait en personne des produits à l'adresse de l'exploitation - Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov, transport aérien par des compagnies de transport spécialisées (organisé avec lieu de départ de Prague ou de Vienne) et transport par des voitures approuvées par les vétérinaires pour le transport d'animaux, pris en charge directement par le Vendeur.

L'Acheteur prend acte que tous ces modes de livraison peuvent ne pas être fournis pour chaque produit, en fonction principalement du lieu de livraison spécifié par l'Acheteur.

L'Acheteur prend également acte du fait que les délais de livraison possibles peuvent être limités, et ce en raison de l'utilisation de moyens de transport spécifiques eu égard à la nature des produits.

Le Vendeur tient compte de la demande de l'Acheteur, mais a le droit de lui proposer un autre mode de livraison. Le mode de livraison et le prix du transport sont toujours négociés individuellement - après avoir évalué les possibilités de livraison des produits, le Vendeur soumet une offre concrète concernant le mode de livraison en tant que composante de l'offre faite à l'Acheteur conformément à l'art. II. alinéa 3 des Conditions de vente, dans laquelle il indique également le prix total, y compris les coûts du mode de livraison proposé.

Dans les cas justifiés, le mode de livraison des produits peut être modifié. Le Vendeur notifie la modification à l'Acheteur. Un tel changement dans le mode de livraison des produits ne signifiera pas d'augmentation des coûts de livraison des produits pour l'Acheteur.

#### 2. Coûts de livraison des produits.

Les coûts de livraison des produits sont à la charge de l'Acheteur et doivent être réglés en même temps que le prix des produits. Le montant des coûts de livraison des produits dépend du mode de transport convenu et peut être influencé avant tout par le lieu de livraison, les dimensions et le poids des produits. L'Acheteur sera informé du montant concret des coûts de livraison des produits dans l'offre du Vendeur. L'Acheteur prend acte du fait que le montant des coûts de livraison peut changer et que des frais supplémentaires peuvent ainsi être facturés. Le Vendeur notifie cette modification à l'Acheteur.

#### 3. Délai de livraison et remise pour le transport.

Le Vendeur livre les produits à l'Acheteur après que celui-ci a payé intégralement leur prix et les coûts de leur livraison, à moins que les Parties contractantes n'en conviennent autrement.

Le délai de livraison des produits dépend du mode de livraison convenu et découle également de l'âge des produits. L'Acheteur, dans cet ordre d'idées, prend acte du fait que les produits sont insérés sur l'e-shop dès l'âge de 5-6 semaines et qu'ils peuvent être préparés et remis pour le transport au plus tôt à l'âge d'au moins 15 semaines. Les produits sont généralement expédiés à l'âge de 15-16 semaines. Toutefois, le délai de livraison concret est toujours fixé individuellement et les Parties contractantes peuvent convenir d'une remise des produits pour le transport même à un âge plus élevé.

Si les produits doivent être livrés dans un pays où il est demandé que les produits soient âgés de plus de 4 mois avant l'importation (dans certains cas l'âge pouvant aller jusqu'à 1 an), les produits seront placés soit chez l'éleveur ou soit chez le Vendeur ou son représentant jusqu'au moment où l'importation sera possible.

Dans les cas justifiés, le délai de livraison des produits peut être modifié, mais généralement pas de plus de quelques semaines.

#### 4. Préparation à la livraison des produits.

Après la conclusion du Contrat d'achat, le Vendeur prépare les produits pour la livraison. Ainsi, avant la livraison même des produits, le Vendeur prend en charge avant tout la modification appropriée du schéma de vaccination, la délivrance d'un passeport au nom et à l'adresse de l'Acheteur, le cas échéant la délivrance d'un carnet de vaccination et l'inscription de l'Acheteur dans le registre national des chiens avec une puce implantée.

En cas de transport au sein de l'Union européenne, le Vendeur assure la gestion du transport des produits dans le système TRACES. Pour identifier le destinataire et le lieu de destination, il y utilisera les données fournies par l'Acheteur lors de la conclusion du Contrat d'achat le cas échéant communiquées lors de la conclusion connexe du contrat entre les parties.

Les documents d'exportation sont fournis par le Vendeur environ une semaine avant la remise pour le transport et il fournit ensuite les documents dans le système TRACES en collaboration avec un vétérinaire, généralement plusieurs jours avant la livraison des produits.

Le Vendeur ne procède toujours à la préparation des produits en vue de leur livraison qu'après que l'Acheteur a payé intégralement le prix des produits ainsi que les coûts de livraison et toutes les autres taxes et impôts éventuels.

#### 5. Concours lors de la livraison et la réception des produits.

L'Acheteur est tenu de réceptionner les produits dans le lieu de livraison convenu. Si les produits sont transportés par voie aérienne, le lieu de livraison est alors l'aéroport international désigné par les parties. Dans ce cas, l'Acheteur supporte les coûts nés de manière complémentaires liés à ce mode de réception des produits.

Les produits sont remis à l'Acheteur au moment où ils sont remis par le transporteur.



L'Acheteur est tenu de fournir au Vendeur tout le concours nécessaire lors de la livraison des produits. Il est notamment tenu de dûment réceptionner les produits livrés et au moment convenu.

Si les produits sont livrés en dehors de l'espace de l'Union européenne et qu'un permis spécial est nécessaire pour importer les produits sur le lieu de livraison, l'Acheteur est tenu d'obtenir ce permis et de fournir les documents nécessaires à la livraison des produits. Tant que cette obligation n'est pas remplie, le Vendeur n'est pas tenu d'exécuter la prestation, c'est-à-dire de remettre les produits pour le transport. Le délai de livraison est reporté de la période pendant laquelle le Vendeur n'a pas pu commencer l'exécution de la prestation en raison du manquement de l'Acheteur concernant cette obligation.

#### 6. Acquisition du droit de propriété.

Par la réception des produits achetés, l'Acheteur acquiert le droit de propriété sur ceux-ci.

#### 7. Non-réception des produits.

Si l'Acheteur ne réceptionne pas les produits en bonne et due forme et dans le délai imparti, le Vendeur a droit à un paiement pour l'entreposage des produits nécessaire du fait de leur non-réception. Le Vendeur a droit à ce paiement pour le montant habituel.

#### 8. Contrôle des produits.

Après réception des produits, l'Acheteur doit les faire inspecter par un vétérinaire sous licence dans les 48 heures suivant leur réception. Si l'Acheteur prend connaissance d'un défaut des produits manifestement causé par une erreur lors de leur transport, il doit contacter le Vendeur et l'informer du défaut afin que le Vendeur puisse éventuellement appliquer ses droits auprès du transporteur.

#### 9. Empêchement d'une livraison de produits et frais qui en découlent.

Si, pour des raisons imputables à l'Acheteur, des produits ne sont pas livrés dans le délai convenu, l'Acheteur est tenu de rembourser au Vendeur les frais apparus pour cette raison, hormis les frais d'entreposage, il s'agit en particulier des frais de relivraison des produits ou d'autres frais de livraison supplémentaires.

Le Vendeur n'est pas responsable du retard ou de l'échec d'une livraison de produits, ainsi que d'autres erreurs résultant de l'indication de données imprécises ou incorrectes fournies par l'Acheteur. Il n'est pas non plus responsable dans les cas où le transport est empêché en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, principalement en cas d'insuffisances médicales des produits ou d'existence d'obstacles juridiques à la livraison des produits.

#### 10. Risque de dommages sur les produits.

Le risque de dommages sur les produits passe à l'Acheteur à la réception des produits.

#### 11. Ajournement ou suspension de la prestation.

Si l'Acheteur ne remplit pas, même partiellement, son obligation de payer le prix des produits au Vendeur en bonne et due forme et au moment convenu, le Vendeur a le droit d'ajourner ou de suspendre la prestation résultant du Contrat d'achat jusqu'à l'exécution en bonne et due forme de cette obligation. Le Vendeur notifie à l'Acheteur l'ajournement ou la suspension de la prestation.

#### IV. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

##### 1. Prix des produits.

Les prix des produits sur l'e-shop sont exprimés en euros, TVA comprise, mais ne sont pas définitifs. Le prix total des produits, ainsi que les coûts de livraison et les autres taxes et impôts éventuels, sont communiqués par le Vendeur à l'Acheteur dans le cadre de l'offre selon l'art. II. alinéa 3. des Conditions de vente, il l'indique ici également en euros.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier unilatéralement les prix des produits affichés sur l'e-shop, mais n'est pas autorisé à modifier le prix de produits faisant l'objet d'un Contrat d'achat déjà conclu (pour les coûts de livraison, voir ci-dessus l'art. III. des Conditions de vente).

##### 2. Mode de paiement.

L'Acheteur règle le prix des produits par virement bancaire sur le compte du Vendeur chez

131-1905530297/0100 (IBAN:CZ88 0100 0001 3119 0553 0297;  
BIC/SWIFT:KOMBCZPPXXX).

Le transfert d'une somme d'un compte bancaire chez une autre banque vers le compte bancaire peut prendre de 1 à 3 jours.

##### 3. Frais de paiement.

Les frais liés au paiement sont à la charge de l'Acheteur. Toutefois, le Vendeur ne facture pas de taxes pour le paiement. La possibilité de naissance d'une obligation de l'Acheteur concernant le règlement de frais liés au paiement envers des tierces personnes (surtout la banque) n'en est pas touchée.

##### 4. Paiement du prix des produits.

Le Vendeur émet une facture à l'attention de l'Acheteur pour le prix total des produits, y compris les coûts de livraison, avec une échéance de 15 jours suivant son envoi, de sorte que l'échéance précède le moment de la 12ème semaine commencée d'âge des produits. Cette facture sera envoyée à l'Acheteur par courrier électronique à l'adresse communiquée.

## V. DROITS DÉCOULANT D'UN DÉFAUT D'EXÉCUTION, RÉCLAMATIONS

### 1. Qualité lors de la réception.

Le Vendeur est responsable envers l'Acheteur du fait que les produits soient exempts de défauts à la réception. Le Vendeur est avant tout responsable envers l'Acheteur du fait que les produits :

- a) correspondent à la description, au type et à la quantité convenus, ainsi qu'à la qualité et aux autres caractéristiques convenues,
- b) conviennent à l'usage pour lequel l'Acheteur les demande et que le Vendeur a accepté, et
- c) sont livrés avec les accessoires convenus.

Le Vendeur est en outre responsable envers l'Acheteur (sauf dans les cas où le Vendeur a spécifiquement informé l'Acheteur avant la conclusion du contrat que certaines caractéristiques des produits diffèrent, l'Acheteur l'ayant expressément accepté lors de la conclusion du contrat) qu'en plus des caractéristiques convenues :

- a) les produits conviennent à l'usage auquel ce type de produits est normalement destiné,
- b) les produits correspondent en termes de quantité, de qualité et d'autres caractéristiques, y compris la durée de vie ou la fonctionnalité, aux caractéristiques habituelles des produits de même nature auxquelles l'Acheteur peut raisonnablement s'attendre, compte tenu également des déclarations publiques faites par le Vendeur,

Les autres cas de responsabilité du Vendeur sont régis par le code civil, en particulier aux § 2161 et suivants du CC.

Dans cet ordre d'idées, l'Acheteur prend acte du fait que si la couleur, la taille ou l'apparence des produits diffèrent de l'illustration dans l'offre de l'e-shop, il ne s'agit généralement pas d'un défaut des produits, mais d'une conséquence normale de la croissance ou du vieillissement des produits.

L'Acheteur prend en outre acte du fait que le défaut des produits n'est généralement pas dû aux caractéristiques habituelles d'un certain type de produits (race de chiens) et déclare par la présente avoir pris connaissance de ces caractéristiques du type spécifique de produits demandé.

### 2. Présomption d'existence d'un défaut à la réception des produits.

Si un défaut apparaît dans un délai d'un an à compter de la réception, les produits sont considérés comme ayant été déjà défectueux au moment de la réception, sauf si la nature des produits ou du défaut l'exclut. Ce délai ne s'applique pas pendant la période pour laquelle l'Acheteur ne peut pas jouir des produits, s'il a reproché légitimement un défaut.

### 3. Confirmation des droits en cas de défaut d'exécution.

Si l'Acheteur le demande, le Vendeur lui transmet sous une forme écrite (la forme d'une communication électronique par e-mail étant aussi considérée comme une telle forme) une confirmation des obligations résultant d'un défaut d'exécution dans l'étendue prévue par la loi.

#### 4. Droits de l'Acheteur en cas de défaut d'exécution.

Si les produits présentent un défaut, l'Acheteur peut exiger sa suppression, la livraison de nouveaux produits, demander une réduction appropriée ou résilier le contrat.

#### 5. Livraison de nouveaux produits et élimination d'un défaut.

Il peut selon son choix exiger la livraison de nouveaux produits sans défaut ou la réparation des produits, à moins que la méthode choisie d'élimination du défaut soit impossible ou d'un coût disproportionné par rapport à d'autres.

Compte tenu de la nature spécifique des produits et de leur caractère irremplaçable, l'Acheteur est conscient que la livraison de nouveaux produits sans défaut ou l'échange de produits contre de nouveaux produits sans défaut sera objectivement impossible dans la quasi-totalité des cas.

Le Vendeur peut refuser d'éliminer un défaut s'il est impossible ou déraisonnablement coûteux de le faire, compte tenu avant tout de l'importance du défaut et de la valeur que les produits auraient sans ce défaut.

Le Vendeur élimine le défaut dans un délai approprié après son identification, de manière à ne pas causer de désagréments importants à l'Acheteur, compte tenu de la nature des produits et de l'usage pour lequel l'Acheteur les a achetés. Le Vendeur reprend les produits à ses frais pour l'élimination d'un défaut. Si les Parties contractantes en conviennent, l'Acheteur peut également faire éliminer le défaut par un tiers aux frais du Vendeur.

#### 6. Réduction appropriée sur le prix et résiliation du contrat.

L'Acheteur peut demander une réduction appropriée ou résilier le contrat si :

- a) le Vendeur a refusé d'éliminer le défaut ou ne l'a pas éliminé,
- (b) le défaut apparaît de façon répétée,
- (c) le défaut constitue une violation importante du contrat ou
- (d) il ressort de la déclaration du Vendeur ou des circonstances que le défaut ne sera pas éliminé dans un délai approprié ou sans problèmes considérables pour l'Acheteur.

La réduction appropriée est déterminée en tant que différence entre la valeur des produits sans défaut et celle des produits défectueux reçus par l'Acheteur. L'Acheteur ne peut pas résilier le contrat si le défaut des produits est insignifiant ; le défaut est considéré comme n'étant pas insignifiant.

Si l'Acheteur résilie le contrat, le Vendeur lui rembourse le prix d'achat sans retard inutile après avoir reçu les produits ou après que l'Acheteur lui a prouvé avoir envoyé les produits.

## 7. Déclaration de défaut (réclamation) et choix du droit pour défaut d'exécution.

Un défaut peut être reproché au Vendeur. Toutefois, si une autre personne à un endroit plus proche de l'Acheteur, est désignée pour une réparation, l'Acheteur reprochera le défaut à la personne désignée pour la réalisation de la réparation.

L'Acheteur peut reprocher un défaut apparaissant dans les produits dans un délai de deux ans à compter de la réception. Ce délai ne s'applique pas pendant la période pour laquelle l'Acheteur ne peut pas jouir des produits, s'il a reproché légitimement un défaut.

Pour exercer les droits liés à un défaut d'exécution, l'Acheteur doit notifier au Vendeur un défaut sur les produits. Dans la notification de défauts des produits, l'Acheteur doit décrire les défauts allégués des produits et leurs manifestations. L'Acheteur prend acte du fait que s'il ne fournit pas une description des défauts allégués des produits et de la manière dont ces défauts se manifestent, le Vendeur ne peut pas procéder au règlement de la réclamation relative à ces défauts.

Il est conseillé à l'Acheteur d'indiquer ses coordonnées (et, le cas échéant, un numéro de compte bancaire en cas de remboursement de fonds) dans la notification des défauts. Il est conseillé à l'Acheteur de joindre une preuve d'achat des produits réclamés (facture) afin de faciliter le règlement de la réclamation. L'Acheteur peut envoyer au Vendeur une notification de défaut

- sous forme électronique à l'adresse e-mail [info@tailtales.cz](mailto:info@tailtales.cz)

- sous une forme papier à l'adresse Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov

ou peut la faire ou la remettre personnellement au Vendeur à l'adresse de l'exploitation Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov.

L'Acheteur doit informer le Vendeur du droit qu'il a choisi pour le défaut d'exécution (c'est-à-dire la méthode concrète de règlement de la réclamation) de préférence au moment de la notification du défaut ou sans retard inutile postérieurement.

## 8. Exclusions des droits pour un défaut d'exécution.

L'Acheteur ne peut se prévaloir d'un droit pour un défaut d'exécution s'il a lui-même causé le défaut, surtout par une mauvaise manipulation des produits.

Un défaut des produits n'est pas l'usure causée par un usage normal - dans le cas de produits proposés par le Vendeur, cette exclusion concerne principalement les manifestations du vieillissement naturel.

## 9. Traitement d'une réclamation.

L'Acheteur est tenu de prêter au Vendeur le concours nécessaire pour le bon traitement d'une réclamation.

L'Acheteur est également tenu de fournir au Vendeur toutes les informations nécessaires au règlement de la réclamation ou de fournir les documents nécessaires au règlement de la réclamation.

Le Vendeur délivre à l'Acheteur une confirmation d'application de la réclamation, dans laquelle il indique la date à laquelle le droit a été appliqué, le contenu de la réclamation, le droit choisi par l'Acheteur et les coordonnées de l'Acheteur pour la communication des informations sur le règlement de la réclamation.

Une réclamation faite par l'Acheteur est traitée par le Vendeur dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les 30 (trente) jours suivant la date d'application de la réclamation, à moins que les Parties contractantes ne conviennent d'un délai plus long en fonction de la nature des produits ou du défaut. À l'expiration vaine de ce délai, le Consommateur peut résilier le Contrat d'achat ou demander une réduction appropriée sur le prix d'achat.

Si la réclamation est justifiée, l'Acheteur a droit à un remboursement des frais engagés de manière rationnelle pour l'application de son droit.

Le Vendeur délivre à l'Acheteur une confirmation de traitement de la réclamation, l'informant de la date et des modalités de règlement de la réclamation, y compris, le cas échéant, une confirmation de réalisation d'une réparation et de sa durée ou l'éventuelle justification écrite du rejet de la réclamation.

Le Vendeur envoie à l'Acheteur la confirmation en vertu de ce paragraphe à l'adresse électronique communiquée par l'Acheteur.

## VI. GARANTIE DE QUALITÉ

### 1. Garantie, son contenu et ses conditions.

Le Vendeur fournit une garantie pour la qualité des produits, dont le contenu, les conditions et la procédure d'application des droits au titre de la garantie sont exposés dans la Garantie, qui fait partie intégrante des présentes Conditions de vente. La Garantie est affichée sur le site web de l'e-shop. Le Vendeur l'envoie également à l'Acheteur en tant qu'annexe de l'offre, conformément à l'art. II. alinéa 3 des Conditions de vente. En relation avec la désignation des produits dans l'offre, ce document devient donc un certificat de garantie avec tous les éléments dans le sens du § 2174a CC.

## VII. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT

### 1. Objet de la disposition.

Les dispositions du présent article régissent la résiliation du Contrat d'achat par l'Acheteur et le Vendeur, en particulier les motifs et la forme de la résiliation, la restitution des prestations, etc., à l'exception d'une résiliation par l'Acheteur dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de réception des produits, conformément aux dispositions du § 1829 CC. Cette résiliation est aménagée séparément à l'art. VIII. des Conditions de vente.

## 2. Résiliation par l'Acheteur.

L'Acheteur a le droit de résilier le Contrat d'achat pour les raisons énoncées par le code civil, le Contrat d'achat ou les Conditions de vente.

Si le Vendeur est en retard dans la remise des produits, l'Acheteur peut résilier le contrat si le Vendeur ne remplit pas son obligation, ni même dans le délai supplémentaire approprié accordé par l'Acheteur. L'Acheteur ne peut résilier le contrat sans délai supplémentaire que si le Vendeur a refusé de s'exécuter ou si l'exécution à la date prévue est indispensable compte tenu des circonstances lors de la conclusion du contrat ou si l'Acheteur a notifié au Vendeur avant la conclusion du contrat, qu'une livraison à une certaine date était indispensable.

Le caractère approprié du délai supplémentaire doit être évalué en tenant compte des possibilités de transport limitées et des dates de transport proposées par les transporteurs.

## 3. Résiliation par le Vendeur.

Le Vendeur a le droit de résilier le Contrat d'achat si l'Acheteur viole d'une manière grave le Contrat d'achat. Le Vendeur a le droit de résilier le Contrat d'achat en particulier (mais pas exclusivement) si :

a) l'Acheteur ne règle pas le prix total des produits, y compris les coûts de livraison des produits, à la date d'échéance et de la manière spécifiée dans le Contrat d'achat,

b) l'Acheteur ne réceptionne pas les produits au moment et de la manière spécifiés dans le Contrat d'achat.

Le Vendeur a également le droit de résilier le Contrat d'achat si les produits ne peuvent pas être livrés dans un délai approprié ou si la vente ou la livraison des produits ne sont pas possibles en raison de leur état de santé.

Le Vendeur a également le droit de résilier le contrat si l'Acheteur est un Entrepreneur et qu'il n'a pas communiqué ce fait au Vendeur conformément à l'art. I. alinéa 7 des Conditions de vente. Dans ce cas, l'Acheteur est responsable de tout dommage causé par la violation de cette obligation.

## 4. Conséquence d'une résiliation.

La résiliation prend effet dès qu'elle est remise à la seconde Partie contractante. Une résiliation du Contrat d'achat par l'une ou l'autre des Parties contractantes met fin au Contrat d'achat et les Parties contractantes sont tenues de se restituer les prestations fournies sur la base du Contrat d'achat, avec des dérogations éventuelles, dans les cas suivants.

## 5. Restitution des produits au Vendeur.

Après avoir résilié le Contrat d'achat, l'Acheteur renvoie au Vendeur sans retard inutile les produits qu'il a reçus de sa part sur la base du Contrat d'achat. L'Acheteur est tenu de renvoyer les produits, y compris tous les accessoires livrés. L'Acheteur est tenu de sécuriser les produits retournés afin qu'ils ne soient pas endommagés pendant le transport.

L'Acheteur prend acte du fait que les produits ne peuvent pas être renvoyés par la voie postale normale en raison de leur nature. Les produits doivent être mis en quarantaine pendant une semaine dans une installation désignée à cette fin avant d'être libérés pour le transport de retour. Le transport de retour doit alors être organisé par l'intermédiaire d'un transporteur après délivrance des documents de transport et dans le respect de toutes les demandes législatives et des principes relatifs au bien-être des animaux.

Les frais de renvoi des produits sont à la charge de l'Acheteur. Le montant des frais liés au retour des produits est déterminé pour une somme correspondant aux coûts de leur livraison conformément au Contrat d'achat.

Si l'Acheteur contacte le Vendeur au sujet du retour des produits, le Vendeur prête son concours pour assurer un retour sûr et économique des produits.

#### 6. Restitution de fonds à l'Acheteur.

Le Vendeur restitue à l'Acheteur les fonds reçus de sa part sur la base du Contrat d'achat (prix des produits et coûts de livraison des produits à l'Acheteur), et ce par virement sur le compte à partir duquel il a reçu les fonds de la part de l'Acheteur ou que l'Acheteur lui communique à cette fin. Le Vendeur n'est pas tenu de restituer à l'Acheteur les fonds reçus avant la réception des produits ou avant que l'Acheteur ne lui a pas prouvé les lui avoir envoyés.

### VIII. RÉSILIATION DU CONTRAT D'ACHAT EN VERTU DU § 1829 CC

#### 1. Objet de la disposition.

Les dispositions du présent article des Conditions de vente régissent exclusivement la résiliation du Contrat d'achat par l'Acheteur sans indication de motif, conformément aux dispositions du § 1829 du code civil.

#### 2. Résiliation.

Les dispositions du § 1829 CC donnent à l'Acheteur - Consommateur le droit de résilier le Contrat d'achat sans donner de motif dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date de réception des produits. Le délai reste maintenu si l'Acheteur envoie au Vendeur une notification de résiliation du Contrat d'achat dans ce délai. L'Acheteur a le droit de résilier le Contrat d'achat en utilisant le formulaire type annexé aux Conditions de vente.

#### 3. Impossibilité de résiliation.

L'Acheteur ne peut pas résilier le Contrat d'achat dans les cas prévus selon les dispositions du § 1837 du code civil. En raison de l'objet de l'activité du Vendeur et de la gamme de produits qu'il propose, il s'agit principalement de cas possibles de Contrats d'achat de produits fabriqués selon les demandes du consommateur ou adaptés à ses besoins personnels. Toutefois, la possibilité de



résilier le Contrat d'achat et l'application de cette exception à ce droit doivent être évaluées en tenant compte des circonstances du cas particulier.

#### 4. Procédure lors de la résiliation.

Une résiliation du Contrat d'achat selon l'art. VIII. des Conditions de vente peut être envoyée par l'Acheteur sous une forme papier à l'adresse Jiráskova 284/10, 682 01 Vyškov y ou sous forme électronique à l'adresse e-mail [info@tailtales.cz](mailto:info@tailtales.cz), ou il peut le faire par téléphone au numéro +420 724 550 592.

#### 5. Conséquences d'une résiliation.

Une résiliation du Contrat d'achat par l'une ou l'autre des Parties contractantes met fin au Contrat d'achat et les Parties contractantes sont tenues de se restituer les prestations fournies sur la base du Contrat d'achat.

#### 6. Restitution des produits au Vendeur.

Si l'Acheteur résilie le contrat, il doit envoyer ou remettre au Vendeur sans retard injustifié, au plus tard dans les quatorze jours suivant la résiliation du contrat, les produits reçus de sa part, à moins que le Vendeur ne lui ait proposé d'aller les reprendre lui-même. Le délai est maintenu si l'Acheteur envoie les produits avant son expiration.

Dans ce cas, les dispositions de l'art. VII. alinéa 5 des Conditions de vente s'appliquent également en ce qui concerne les conditions de transport retour.

#### 7. Frais de renvoi des produits.

En cas de résiliation du contrat en vertu du présent article des Conditions de vente, l'Acheteur supporte tous les frais liés au retour des produits au Vendeur.

Le montant des frais liés au retour des produits est déterminé pour une somme correspondant aux coûts de leur livraison conformément au Contrat d'achat.

#### 8. Restitution de fonds reçus à l'Acheteur.

Le Vendeur restitue à l'Acheteur dans les 14 (quatorze) jours suivant la résiliation du Contrat d'achat, tous les fonds, y compris les coûts de livraison des produits, qu'il a reçus de la part de l'Acheteur sur la base du Contrat d'achat, et ce de la même façon. Le Vendeur ne restituera les fonds reçus à l'Acheteur d'une autre manière que si l'Acheteur y consent et qu'il n'en résulte pas de frais supplémentaires pour lui. Le Vendeur n'est pas tenu de restituer à l'Acheteur les fonds reçus avant la réception des produits ou avant que l'Acheteur ne lui a pas prouvé les lui avoir envoyés.

#### 9. Minoration de la valeur des produits.

L'Acheteur est responsable de toute minoration de la valeur des produits résultant de leur manipulation autre que celle nécessaire pour se familiariser avec le caractère, les propriétés et la fonctionnalité des produits.

## IX. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### 1. Conformité avec les réglementations.

Le Vendeur déclare agir lors du traitement des données personnelles des personnes physiques conformément aux réglementations en vigueur et effectives.

### 2. Principes de traitement.

Les détails et les informations sur le traitement des données personnelles par le Vendeur sont décrits dans les Principes de traitement des données personnelles, qui font partie intégrante des Conditions de vente et qui sont disponibles sur le site web de l'e-shop et joints à l'offre conformément à l'art. II. alinéa 3 des Conditions de vente.

## X. RÈGLEMENT DES LITIGES

### 1. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les tribunaux de la République tchèque sont compétents pour régler les litiges entre les Parties contractantes découlant du Contrat d'achat ou liés à celui-ci (y compris les litiges relatifs aux négociations précontractuelles, à la conclusion du Contrat d'achat et à sa validité). Ceci est sans préjudice des dispositions spéciales relatives à la compétence en matière de contrats de consommation en vertu du règlement (UE) n° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. En cas de litige naissant entre un Vendeur et un Entrepreneur, le Tribunal municipal de Brno est territorialement compétent pour le règlement de ce litige, si l'affaire doit être résolue en première instance par un tribunal de district, ou le Tribunal régional de Brno, si l'affaire doit être résolue en première instance par un tribunal régional.

### 2. Règlement extra-judiciaire des litiges avec un Consommateur.

Si un litige en matière de consommation survient entre nous-mêmes et un Consommateur dans le cadre d'un Contrat d'achat et qu'il ne peut être résolu par accord mutuel, le Consommateur peut soumettre une proposition de règlement extra-judiciaire de ce litige à l'entité désignée pour le règlement extra-judiciaire des litiges en matière de consommation, qui est :

#### **Česká obchodní inspekce (Inspection tchèque du commerce)**

Ústřední inspektorát – oddělení ADR (Inspection centrale - département ADR)

Štěpánská 44

110 00 Prague 1

Email : [adr@coi.cz](mailto:adr@coi.cz)

Web : adr.coi.cz

En cas de litige transfrontalier entre un Consommateur résidant dans un autre pays de l'UE et le Vendeur, le Consommateur peut disposer de plusieurs options pour résoudre le litige par voie extra-judiciaire ou judiciaire :

### **Réseau des centres européens des consommateurs (ECC-Net)**

Le réseau des Centres européens des consommateurs (ECC-Net) fournit des informations sur les droits des consommateurs sur le marché commun européen et offre une aide et des conseils gratuits aux consommateurs dans leurs litiges avec des entrepreneurs d'autres pays de l'Union européenne, de Norvège et d'Islande.

La résolution d'un cas par le biais du réseau des CEC est généralement le moyen le moins formel de résoudre un litige. Le Consommateur contacte l'agence du réseau CEC dans son pays de résidence. Ce centre traitera le dossier et, si nécessaire, le transmettra à un centre partenaire dans le pays où l'entrepreneur est basé pour qu'il soit résolu avec celui-ci. Le Consommateur et l'Entrepreneur peuvent ainsi communiquer dans leur propre langue, tandis que les différents centres partagent les informations nécessaires sur la législation en vigueur dans leurs pays respectifs.

L'assistance du réseau CEC est basée sur le conseil et la médiation. Le CEC ne peut donc pas rendre une décision juridiquement contraignante dans un litige.

Pour plus d'informations ou pour demander de l'aide dans le cadre d'un litige spécifique, le Consommateur peut contacter le centre de son pays de résidence. Les coordonnées sont disponibles sur le site web de la Commission européenne.

Le Consommateur peut également utiliser la plateforme de résolution des litiges en ligne mise en place par la Commission européenne à l'adresse <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

### 3. Plaintes du Consommateur auprès des autorités de contrôle.

Le Consommateur a la possibilité d'adresser ses réclamations aux autorités publiques de contrôle et de surveillance. Le contrôle du respect de la loi sur la protection des consommateurs est assuré par l'Inspection tchèque du commerce dans l'étendue prévue par la loi et le contrôle du traitement des données personnelles est assuré par l'Office pour la protection des données personnelles.

## XI. DISPOSITIONS FINALES

### 1. Versions des Conditions de vente.

Le Vendeur a le droit de modifier les Conditions de vente à tout moment. Toutefois, les relations nées avant la date d'entrée en vigueur de la modification des Conditions de vente continueront d'être régies par les Conditions de vente en vigueur à la date à laquelle ces relations sont nées, à moins que les Parties contractantes n'en conviennent autrement.

2. Renvois dans les Conditions de vente.

Si un renvoi à une autre disposition des Conditions de vente indiqué dans ces dernières est incorrect, ce renvoi concerne la disposition des Conditions de vente qui correspond le mieux au sens de ce renvoi.

3. Accessibilité sur l'e-shop.

Les Conditions de vente, y compris leurs annexes, la Garantie et les Principes de traitement des données personnelles, sont publiés sur le site web de l'e-shop.

4. Validité et effectivité des Conditions de vente.

Les Conditions de vente entrent en vigueur et prennent effet le 1.3.2023.

société TAIL TALES, s.r.o..

Vendeur et exploitant de l'e-shop